

# Marc Senotier

3 rue de la Bouchotte  
Montmogis  
77320 St Rémy de la Vanne

marc.senotier.iufm@gmail.com

## Lettre à tous ceux qui m'ont soutenu

Le 18 juillet 2005, après une année de formation en PE2 suivie d'une année de prorogation à plein temps dans un CP à l'école de Touquin (77) durant laquelle j'ai validé l'épreuve de Mémoire Professionnel qui m'avait coûté ma titularisation l'année précédente, j'ai été licencié de l'Education Nationale.

Plus de 4 ans et demi après, en février 2010, le Tribunal Administratif vient d'annuler mon licenciement et m'accorde le droit de suivre une année de formation supplémentaire à l'IUFM de Créteil. Cette reconnaissance est pour moi la preuve du sentiment que je ressens depuis le début de cette affaire : ce licenciement était purement et simplement arbitraire et je ne peux oser imaginer les raisons, cachées par l'IUFM, qui ont conduit à cette non-titularisation.

Ceux qui connaissent le dossier savent que j'avais validé toutes les épreuves nécessaires à la titularisation et que j'avais prouvé par le travail fourni dans ma classe de CP que j'étais apte à exercer le métier de professeur des écoles. Par conséquent, il n'était tout simplement pas pensable que ces années de formation se soldent par un licenciement.

Mais même tardive, cette décision me fait le plus grand bien. Elle me redonne confiance en mes capacités et m'aide à restaurer une image positive perdue durant les années de chômage, de doute et d'inquiétude face à l'avenir.

Après toutes ces années je tiens à remercier ceux et celles qui m'ont soutenu durant ces périodes difficiles :

- Les organisations syndicales qui m'ont défendu et conseillé : SNUDI FO, SDEN CGT, SE UNSA
- M. Vogt, Maire de Touquin en 2005, pour son soutien et sa présence
- Les collègues et parents d'élèves des écoles de Touquin
- Certains des formateurs de l'IUFM
- Ma famille et mes amis
- Toutes les personnes qui m'ont témoigné leur soutien, par exemple, en signant la pétition en ligne
- Les employeurs qui ont su me faire confiance après ce licenciement, et ce malgré l'image négative véhiculée par un licenciement de l'Education Nationale.

J'encourage aujourd'hui tous les actuels ou futurs « non-titularisés » de l'IUFM qui s'estimeraient victimes de l'arbitraire de l'institution à faire appel aux syndicats pour déposer un recours au Tribunal Administratif afin de faire valoir leurs droits.

Marc Senotier